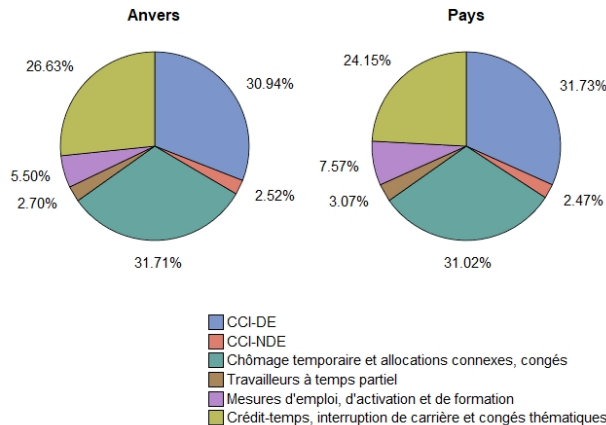


## Entité: Anvers



Directeur: Joan VAN POUCKE  
 Nombre d'agents: 272  
 Nombre en équivalents à temps plein: 236

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	891.322	12,1
Assurés contre le chômage (2)	478.238	12,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	432.909	12,9
Taux du chômage (4)	6,5	

Vision globale 2021	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	213.488	11,5
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	3.910	12,8
Dossiers litiges achevés	14.144	12,7
Contrôles achevés	15.392	13,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	6.462	12,9
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	26	8,0
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2020	1.156,8	11,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	829,2	11,3
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	37,1	8,8
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	11,2	11,4

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2021)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	29.548	11,3	
		Après études	1.408	5,4	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	2.753	14,0	
		Chômage avec complément d'entreprise	1.419	13,1	
		Allocation de sauvegarde	262	11,2	
		Hommes	20.650	11,5	
		Femmes	14.739	10,3	
		Chefs de ménage	10.438	11,7	
		Isolés	9.156	10,4	
		Cohabitants	15.794	10,9	
		Pas spécifié	1	48,4	
		Total	35.389	11,0	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	394	14,8
			Chômage avec complément d'entreprise	2.402	11,2
Chômeurs âgés	27		6,1		
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	60		13,4		
Total	2.884	11,5			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	35.667	11,6		
	Parents d'accueil	37	4,7		
	Période non rémunérée dans l'enseignement	205	7,2		
	Vacances jeunes	327	13,3		
	Vacances senior	27	15,2		
	Congés: soins d'accueil	15	10,8		
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	3.023	9,9		
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	60	13,5		
	Total	3.084	9,9		
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	0	0,0	
		SINE	905	11,5	
	Mesures pour travailleurs	939	21,5		
	Mesures de formation	Formation professionnelle	3.826	16,0	
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	465	5,4	
		Autres	1	1,0	
Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	156	9,2		
Dispenses d'IDE particulières Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Activités ALE ou APS	66	4,6		
		66	4,6		
	Interruption de carrière	Avec allocations	3.831	9,2	
		Sans allocations	46	4,9	
		Total	3.878	9,1	
	Crédit-temps	Avec allocations	12.720	14,0	
		Sans allocations	1.094	14,3	
		Total	13.813	14,0	
	Congés thématiques	Avec allocations	12.198	12,4	
		Sans allocations	576	11,4	
		Assistance médicale	2.150	11,2	
		Aidants proches	10	10,9	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2021)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Congé parental	10.561	12,6
		Congé pour soins palliatifs	53	15,5
		Total	12.774	12,3
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	Autres attestations	2.379	4,9
		Autres attestations	6.414	6,8
		Total	8.793	6,2

(1) Population au 1er janvier 2021 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2020. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2020 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2020 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2020, le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2020 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2020 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).